



Bureau de normalisation
du Québec

BNQ 2520-110/2018

Bordures de granit

NORME

BNQ 2520-110/2018

Bordures de granit



Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation qui fait partie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

QUATRIÈME ÉDITION — 2018-10-17

Cette nouvelle édition remplace celle du 25 avril 2005.

L'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera commencé au plus tard à la fin de septembre 2028.

ICS : 91.100.15; 93.080.20

ISBN 978-2-551-26344-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-26345-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes par un comité de normalisation formé des membres suivants :

Fournisseurs

GUILLEMETTE, Rémi Polycor

ROBITAILLE, Alain Granicor

Utilisateurs

HUOT, Jean-François BMQ

LAPOINTE, Patrick CEVECO

MORIN, Richard Ville de Montréal

PICARD, Claude Ville de Québec — Service de l'ingénierie

Intérêt général

DURAND, Vanessa Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) — Direction du contrôle de la qualité des matériaux

FECTEAU, Pierre-Luc Association des consultants et laboratoires experts (ACLE)

Coordination

GINGRAS, Marie-Claude (normalisatrice) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

LAFOREST, Guylaine (normalisatrice) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Révision linguistique

GILES, Éveline (révisseuse linguistique) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

L'élaboration de la présente norme a été rendue possible grâce au soutien financier de l'organisme suivant : Polycor.

SOMMAIRE

	Page	
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	1
4	EXIGENCES GÉNÉRALES	2
5	EXIGENCES PARTICULIÈRES	2
5.1	CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	2
5.2	EXIGENCES DIMENSIONNELLES	3
5.3	FORME ET ASPECT DES BORDURES	3
5.3.1	Généralités	3
5.3.2	Bordure guillotinée	3
5.3.3	Bordure sciée	4
5.4	FORME ET APSECT DES MUSOIRS	4
6	ENTREPOSAGE	5
TABLEAU 1 —	CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DES BORDURES ET DES MUSOIRS	6
FIGURE 1 —	MESURE DES CREUX ET DES BOSSES SUR UNE SURFACE BOSSELÉE D'UNE BORDURE GUILLOTINÉE	7
ANNEXE A —	TYPES DE BORDURES DE GRANIT	8
FIGURE A.1 —	BORDURE DROITE	8
FIGURE A.2 —	BORDURE COURBE	9
ANNEXE B —	RÉFÉRENCE INFORMATIVE	10

BORDURES DE GRANIT

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme spécifie les caractéristiques physiques et les exigences dimensionnelles des bordures et des musoirs de granit utilisés notamment dans la construction de voies publiques, de trottoirs, d'aires de stationnement, d'aménagements paysagers, de places publiques et d'escaliers.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

ASTM International [www.astm.org]

ASTM C97	<i>Standard Test Methods for Absorption and Bulk Specific Gravity of Dimension Stone.</i>
ASTM C99	<i>Standard Test Method for Modulus of Rupture of Dimension Stone.</i>
ASTM C170	<i>Standard Test Method for Compressive Strength of Dimension Stone.</i>

3 DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent document, les termes suivants sont ainsi définis :

bordure, n. f. Élément prismatique généralement surélevé qui délimite une chaussée, un trottoir, un accotement, un terreplein, et qui peut aussi servir au calage de la rive d'un cours d'eau ou de canalisation pour les eaux de ruissèlement.

bordure courbe, n. f. Bordure dont la face apparente est alignée suivant un arc de cercle de rayon intérieur ou extérieur (voir figure A.2).